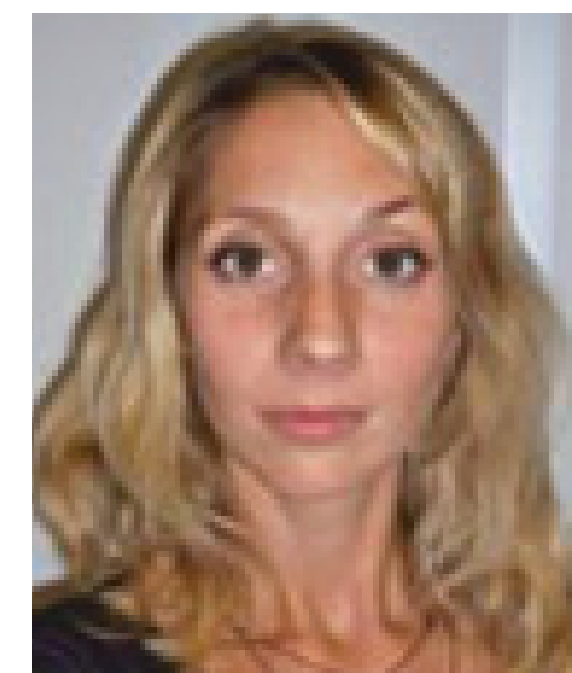


HABITAT ET DÉFICIENCE VISUELLE

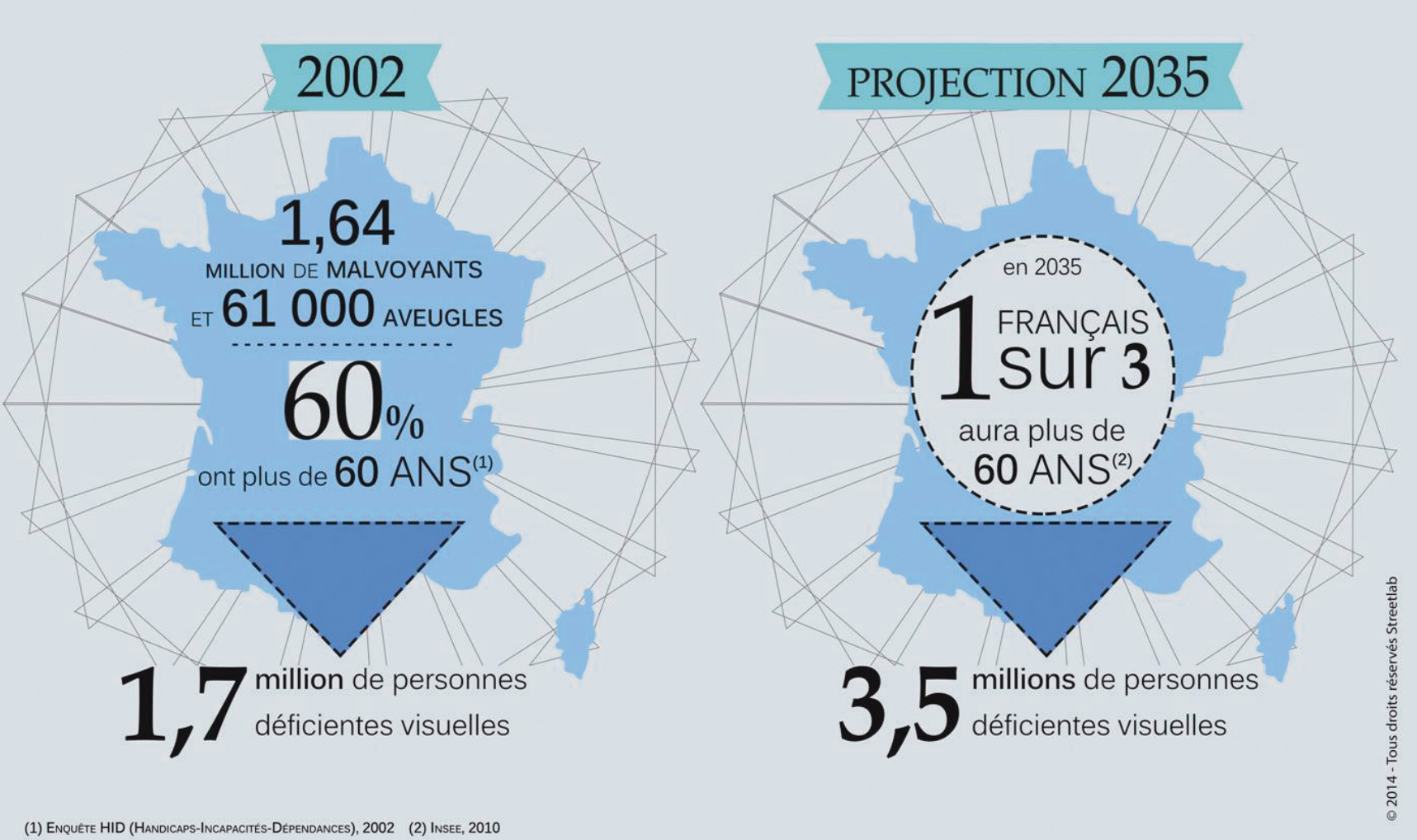


AURÉLIE VALENTIN

Responsable Développement
Streetlab, filiale de l'Institut
de la Vision

OBJECTIFS

La déficience visuelle regroupe la malvoyance et la non-voyance. Elle est définie comme un trouble visuel résultant d'une pathologie, d'un traumatisme ou d'une anomalie.



Population déficiente visuelle : chiffres actuels et perspectives à l'horizon 2035

La France compte plus de 1 700 000 personnes déficientes visuelles, dont 60 000 non-voyantes et 1 640 000 malvoyantes (enquête HID 2002).

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées affirme le renforcement de l'accessibilité. Faire du lieu de vie un espace fonctionnel, pratique et en phase avec les besoins est un enjeu essentiel pour les habitants ayant une déficience visuelle.

L'étude Habitat et déficience visuelle avait pour objectif de :

– générer des données sur les habitudes de vie et les enjeux en matière d'autonomie des personnes déficientes ;

- identifier et comprendre les habitudes de vie, les stratégies d'usages adoptées et les modalités d'aménagements ;
- nourrir la réflexion des partenaires industriels et institutionnels, à moyen et long termes, pour mieux appréhender et anticiper le marché des personnes déficientes visuelles (estimé à 3,5 millions en France à l'horizon 2040) et plus largement le marché des seniors.

RÉSULTATS

ÉCLAIRAGE : UNE PROBLÉMATIQUE CAPITALE

Si la sensibilité et les besoins diffèrent selon les atteintes visuelles, un des grands enseignements de l'étude est l'importance capitale donnée à l'environnement lumineux :

- concernant l'éclairage naturel, 79 % des personnes interrogées rencontrent des situations inconfortables, essentiellement du fait d'une luminosité (88 %) trop intense ;
- l'éclairage artificiel, jugé globalement plus confortable car maîtrisé, nécessite de fréquentes adaptations et améliorations. Ainsi, 46 % des personnes ont tendance à ajouter des nouvelles sources, directes comme indirectes et 37 % à augmenter l'intensité des lampes/ampoules.

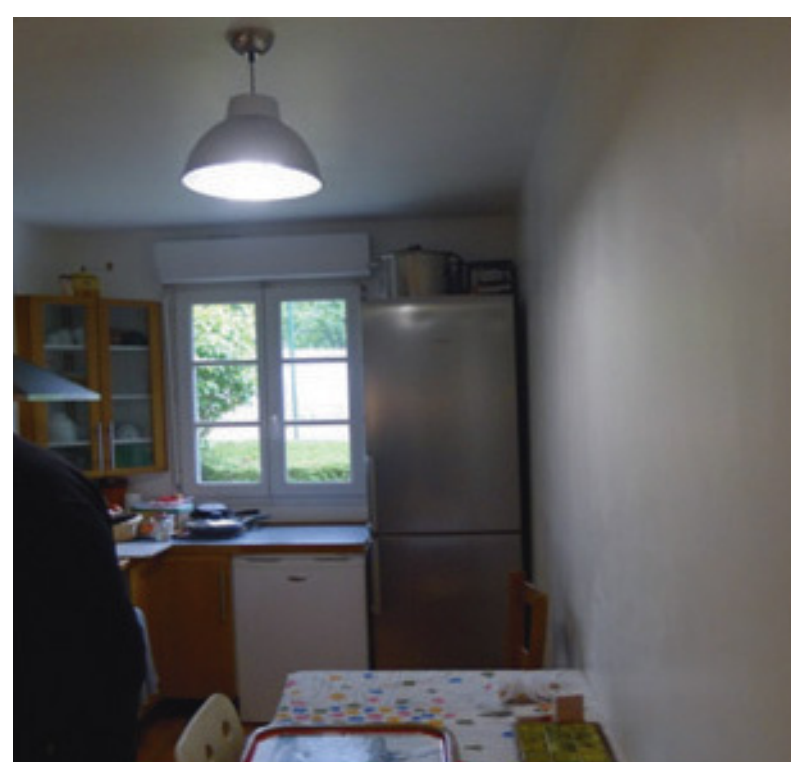
UNE ATTENTE FORTE D'INNOVATION D'USAGE, D'INFORMATION ET DE CERTIFICATION

L'étude démontre un retour très favorable pour la mise en œuvre de solutions techniques proposant une innovation qu'elle soit d'usage ou technologique.

Les solutions touchant à la lumière naturelle ou l'éclairage artificiel sont jugées les plus bénéfiques : éclairage automatique des parties communes (74 %), éclairage intégré dans les rangements (72 %), solutions de gestion domotique des ouvrants (64 %) ou de l'éclairage, chemin lumineux (58 %).

Le travail conduit démontre également un **besoin d'information** :

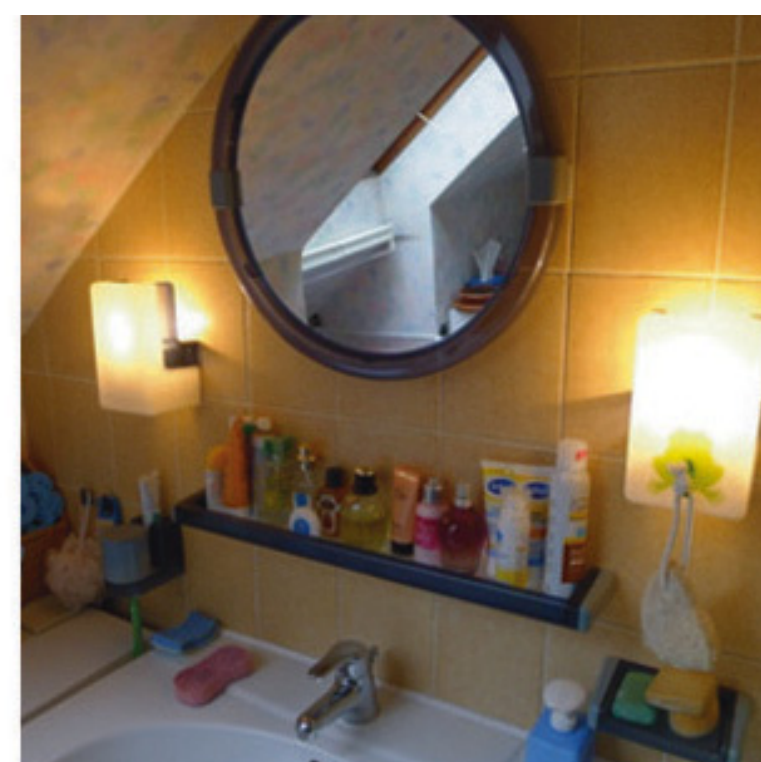
- 89 % des personnes se disent demandeuses d'accéder à des échanges de bonnes pratiques, des conseils sur mesure, des produits adaptés/accessibles/certifiés, des professionnels et des magasins spécialisés ;
- 67 % souhaitent trouver cette information sur internet, 38 % par le monde associatif, 24 % par la presse généraliste ou spécialisée, 20 % via les magasins généralistes ou spécialisés ;
- 86 % se disent très favorables à un concept de label « adapté/accessible aux personnes déficientes visuelles ».



« Pour réaliser les tâches de précision – découper, éplucher, etc. – de façon plus confortable et sûre, je conjugue plafonniers puissants et éclairage au dessus du plan de travail »



« J'ai toujours besoin de beaucoup de sources lumineuses dans la salle de bain »



Exemples de configurations d'éclairage dans l'espace cuisine et l'espace salle de bain

MÉTHODE

1/ Une première phase préparatoire organisée autour d'une dizaine d'entretiens conduits en situation au domicile.

Afin de représenter la variété de la déficience visuelle, le panel sélectionné regroupe des personnes non-voyantes et malvoyantes atteintes d'un déficit de vision centrale, périphérique ou mixte.

Les entretiens d'une durée moyenne d'une heure et trente minutes, enregistrés avec l'accord des participants, ont permis d'observer des situations et aménagements d'intérêt et de recueillir des informations objectives et subjectives sur le profil des participants, les caractéristiques de l'habitat, l'autonomie dans les activités types, les travaux et aménagements réalisés et envisagés.

2/ Une seconde phase exploratoire d'enquêtes téléphoniques.

Un panel de 96 personnes, représentatif de la population déficiente visuelle tant en matière de type de déficit de la vision que de genre, d'âge et de localisation, a été constitué.

Les critères d'inclusion relatifs au déficit visuel ont été définis avec une orthoptiste et une opticienne-optométriste.

Conduits à partir d'un questionnaire établi par le comité de pilotage de l'étude et d'une durée moyenne d'une heure, ces entretiens téléphoniques ont permis de faire émerger des données sur les critères de confort et d'inconfort du logement ; les conditions, besoins et difficultés quant à l'éclairage, les rangements, les cheminements/circulations intérieures et extérieures (parties communes), les travaux et aménagements réalisés et envisagés (nature, financement, modalités) et les attentes en matière d'innovation produits, équipements et services.

À RETENIR

Dans un contexte de vieillissement de la population, on estime à 3,5 millions le nombre de personnes déficientes visuelles à l'horizon 2040.

Enseignement 1 : Les acteurs de l'habitat, du bricolage et des équipements domestiques doivent adapter et concevoir des produits et services accessibles, sécurisés et assurant un confort d'usage pour les personnes déficientes visuelles, notamment les personnes ayant développé leur atteinte avec l'âge (dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA), cataracte, etc.).

Le retour très favorable donné aux exemples de solutions techniques citées démontre une ouverture, voire une attente forte en termes d'innovation qu'elle soit d'usage ou technologique.

Enseignement 2 : le manque d'accès à l'information. Cette problématique soulève la question de la transmission des usages, et plus encore des valeurs d'usage auprès de personnes ne constituant pas un groupe identifié et identifiable (faible représentativité du monde associatif) et ayant un accès limité aux sources d'information écrites ou numériques.